

Force obligatoire du contrat

Par **Sophia78**, le **02/10/2016** à **01:23**

Bonsoir,

j'ai une dissertation à faire sur la force obligatoire du contrat. En établissant mon plan je me suis posée 2 questions car j'ai peur d'avoir mal interprété mon cours. mes 2 questions sont les suivantes:

l'ordre public est-il une obligation extra contractuelle ? j'ai un doute

Le formalisme est-il une obligation contractuelle ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Muppet Show**, le **02/10/2016** à **08:21**

Bonjour,

Selon moi, je dirais que l'OP dans le droit des contrats est bien plus qu'une obligation extracontractuelle du seul fait qu'il est impossible d'y déroger.

Le formalisme n'est pas une obligation contractuelle pour tous les contrats (principe du consensualisme). Cependant, pour certains contrats, le formalisme est une condition de forme de validité du contrat (ex : acte notarié pour un contrat de mariage)

Par **marianne76**, le **03/10/2016** à **20:23**

Bonsoir

[citation]'OP dans le droit des contrats est bien plus qu'une obligation extracontractuelle
[/citation]

Désolée je ne comprends pas ce que vous voulez dire

Par **LACOUVE**, le **03/10/2016** à **23:30**

En tout cas c'est une exigence légale : l'Art.6 Code Civil dit " On ne peut déroger, par des

conventions particulières, aux lois qui intéressent l'ordre public et les bonnes mœurs".

Mais je ne suis même pas sur de comprendre la question... :D ahah